

Commentaires finaux de l'ARRC Task Force de l'UICN CCE GSP sur le projet d'aménagement hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty en Côte d'Ivoire

Le 20 novembre 2022

L'équipe de Ivoire Hydro Energy a pris contact avec l'ARRC Task Force le 1^{er} avril 2022 pour faire une revue des études de terrain qui avaient été menées afin de confirmer ou infirmer la présence de chimpanzés dans la zone du projet d'aménagement hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty en Côte d'Ivoire. Les inventaires n'avaient pas pu confirmer la présence des chimpanzés dans la zone du projet, cependant le projet étant situé dans l'aire de distribution des chimpanzés, le projet a pris contact avec l'ARRC Task Force pour se conformer à la Norme de Performance 6 (NP6) de la Société Financière Internationale. Nous remercions le projet d'avoir pris contact avec l'ARRC Task Force pour s'assurer de remplir les conditions tel que mentionné dans le paragraphe 73 de la NP6. Suite à la revue des documents disponibles, un panel indépendant d'experts a émis des commentaires au projet le 6 mai 2022.

Le projet a ainsi mandaté des inventaires complémentaires sur les chimpanzés afin d'augmenter l'effort de terrain et d'inclure une zone d'influence plus grande. Ces inventaires n'ont pas relevé la présence des chimpanzés. Par ailleurs, des analyses d'images satellites ont aussi permis de démontrer que la déforestation dans la zone avait eu lieu bien avant l'installation du projet. Le panel a revu le rapport final et est satisfait des conclusions. Quelques remarques mineures ont été soulevées :

- Les marches de reconnaissance auraient pu se concentrer plus sur les fragments de forêts restantes, mais nous comprenons aussi qu'il n'y avait aucune mention des chimpanzés donc aucune zone plus propice à investiguer;
- Le rapport inclut parfois des conclusions hâtives non fondées scientifiquement, par exemple que la population de chimpanzés la plus proche se trouve à des centaines de kilomètres. Il n'y a pas eu assez d'inventaires nationaux pour dire hors de tout doute qu'il reste aucun chimpanzé entre le projet et la forêt classée de la Mabi, et donc le langage dans le rapport pourrait être revu pour inclure des propos plus nuancés. Par ailleurs la présence connue des chimpanzés la plus proche du projet est probablement le parc national d'Azagny qui n'est pas indiqué sur la Figure 6;
- Les copies des entrevues menées en annexe semblent indiquer que les entrevues se sont passées rapidement, ou que les informations n'ont pas bien été saisies, puisque pour plusieurs copies certaines questions n'ont pas été posées ou la réponse n'est pas inscrite;
- Une autre mesure pourrait être ajoutée au plan de gestion qui consisterait à inclure dans l'induction des employés, la présence antérieure des chimpanzés dans la zone et quel comportement à adopter si jamais les employés rencontraient un chimpanzé (i.e. ne pas approcher et rapporter l'incident au coordinateur biodiversité);
- La présence des grands singes dans la zone d'un projet déclenche automatiquement l'habitat critique, c'est pourquoi l'inclusion d'un paragraphe additionnel dans les normes de performance pour traiter ces espèces. La section 2.2.6 du rapport pourrait donc être enlevée.

Nous confirmons que le projet remplit les conditions telles qu'énoncées dans le paragraphe 73 de la NP6 de la Société Financière Internationale. Le panel de l'ARRC Task Force remercie le projet d'avoir suivi les recommandations émises. Merci d'avoir contacté l'ARRC Task Force.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "Campbell". The letters are cursive and slightly slanted to the right.

Dr Geneviève Campbell

Directrice de l'ARRC Task Force de l'UICN CCE GSP